

La fiscalité dans le débat de l'élection présidentielle

Même dans un contexte de dévalorisation des avancées sociales que sont la sécurité sociale, l'hôpital et l'école pour tous, un gouvernement dispose d'outils efficaces pour réduire les inégalités, réaffecter une partie de la richesse produite au bien commun.

Ou, au contraire, il peut choisir de dilapider cette richesse.

L'un de ces outils, puissant s'il est animé par une volonté politique forte, est la politique fiscale.

Sans l'impôt, point d'école ni d'hôpital pour tous, ni route sans péage. Sans impôt suffisant, la route se crevasse, l'hôpital et l'école meurent à petit feu et la société souffre profondément.

La politique fiscale de la dernière décennie en particulier se caractérise par une volonté de réduction de (certains) impôts et de dépense, sans garantie d'utilisation pour le bien commun.

Le gouvernement Sarkozy s'était fait le défenseur de ceux qui gagnent plus et cela s'est vu dans la baisse des recettes fiscales. A partir de 2007, les impôts payés par les plus riches ont baissé : Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF), droits de donations et successions, Impôt sur les Revenus (IR)...

Le gouvernement Hollande a pensé inciter le patronat à réinvestir l'économie réelle en redonnant aux entreprises une partie de la richesse produite. De 2013 à 2015, 43 milliards € sont consacrés au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), plus de 14 milliards par an. C'est le double du budget annuel de la justice en 2005 (7,9 milliards €) et plus que celui du ministère du travail et de l'emploi.

Un comble pour une mesure sensée créer des emplois et dont l'impact selon les études iraient de 0 à 100 000 emplois sur 2 ans.

Donc avec de la volonté politique on peut dégager des moyens. Encore faut-il ne pas se tromper ensuite.

Pour la CGT, la démarche doit être de prendre en compte les besoins de la population et d'engranger les recettes fiscales qui permettent de financer les politiques publiques et les services publics utiles à tous. Pour cela une transformation du système fiscal est nécessaire de façon à le rendre plus juste en rééquilibrant la charge. Il faut corriger le poids de la TVA et des impôts locaux **qui sont fixés indépendamment des revenus.**

Cela entraîne nécessairement des transferts d'impôts des plus modestes vers les plus riches.

A titre d'exemple, un ménage avec 2 enfants et 1 800 € de salaire chacun, paye, sans la voir, la somme de 3 905 € en TVA, soit 8 fois son impôt sur le revenu (IR = 476 €) ! Pour ce ménage toujours, les impôts locaux représentent 1 731 € soit plus de 3 fois son IR !



Pour cela, la CGT propose (développements sur le site www.justicefiscale.fr) principalement :

- La diminution de - 5 points de TVA et sa suppression pour les produits de 1ère nécessité, la modulation des impôts locaux en fonction des revenus, une plus grande progressivité de l'impôt sur le revenu, la suppression des niches fiscales qui profitent aux plus riches et sont nocives économiquement, la modulation de l'impôt sur les sociétés en fonction du comportement (salaires ou financiarisation) de l'entreprise;
- De dégager des ressources budgétaires en introduisant la taxation des transactions financières, la taxation plus importante du patrimoine, et en luttant contre la fraude fiscale...

Ces propositions de la CGT sont les repères présents à notre esprit pour apprécier à leur juste valeur les propositions ou promesses entendues. Certains piochent dans le vocabulaire de la CGT, en matière de fiscalité comme en matière de santé, d'égalité professionnelle... La candidate du FN en particulier le clame. Qu'en est-il réellement ?

Combattre les idées du FN comporte une difficulté car, selon le lieu ou la période, il adapte son discours. Nous nous sommes intéressé-e-s à ce qui dans les « 144 engagements présidentiels » de sa candidate se situent dans notre champ professionnel : la fiscalité.

**Notre jugement est sans appel :
NON, le FN ne roule pas en CGT !**

LES PROPOSITIONS

Quelques miettes pour les salarié-es, u

Derrière des promesses présentées comme favorables aux travailleurs, les « engagements présidentiels » du FN sont donc fondamentalement favorables aux plus riches, aux patrons et aux actionnaires. Sur le fond, le FN demeure un parti pro-capitaliste, qui ne remet pas en cause la répartition des richesses créées par le travail des salarié-es.

En résumé, sur le terrain de la fiscalité, le FN propose :

Pour les possédants, des mesures qui concernent un petit nombre de bénéficiaires, mais de très gros intérêts privés, en particulier ceux du club très restreint des 350 000 redevables de l'ISF et de ses prétendants, le FN propose d'exonérer d'impôt sur le revenu les plus-values de cessions d'actions et parts sociales, puis d'augmenter les montants des donations exonérées aux enfants et petits enfants.

Mais RIEN pour les 15 millions de foyers qui ne payent pas l'impôt sur le revenu car leurs revenus sont trop faibles, rien à part une vague promesse de baisse de la Taxe d'Habitation pour les plus modestes.

Démonstration

Souvent dans le flou pour le financement de la plupart des mesures adressées aux salarié-es, ses engagements sont en revanche très concrets à l'égard des possédants les mieux lotis.

Pour capter le vote populaire, le FN propose quelques mesures sur l'impôt sur le revenu (IR). Impôt très critiqué alors que cet impôt, aux taux progressifs suivant les revenus, est celui qui pèse le moins sur les plus modestes; c'est ainsi que 15 millions de foyers en sont exonérés.

Le FN, plagiant les positions de la CGT, propose maintenant de rehausser le plafond du quotient familial, de rétablir la demi-part des veuves et veuf (ayant élevé seul-e un enfant), ainsi que la défiscalisation de la majoration des pensions de retraite pour les parents de famille nombreuse. (mesure n° 54)

- Dès la suppression en 2008 de la 1/2 part et dès 2013 en ce qui concerne la fiscalisation de la majoration pour enfant, la CGT s'est opposée à ces reculs. Elle a partiellement obtenu gain de cause sur la 1/2 part pour les revenus de 2016.

De plus, on note que le FN oublie les célibataires et divorcé-es qui bénéficiaient aussi de la 1/2 part.

Le FN propose la baisse de 10% des trois premières tranches de l'IR, sur les 5 qui existent. (mesure n° 75)

- Donc, **RIEN** pour les 15 millions de foyers les plus modestes qui ne sont pas imposables sur le revenu (tranche à 0 %) ! De plus, pas question pour le FN de rendre le barème plus progressif, donc plus juste.

A rebours de ce qu'il prétend (se préoccuper des plus faibles) la baisse de 10% avantage significativement les revenus les plus élevés; la baisse se chiffre à - 4 888 € pour un revenu annuel de 152 260 €, à - 1 593€ pour un revenu de 71 898 € et... à... - 240 € pour un revenu de 26 918€.

Le FN propose ensuite de refuser toute hausse de la TVA et de la CSG. (mesure n°74)

- Il propose un statu quo inacceptable pour la CGT, car il ne remet pas en cause la place prépondérante prise par la TVA, impôt particulièrement injuste, ni celle grandissante de la CSG dans le financement de la sécurité sociale au détriment de la cotisation assise sur travail.

La TVA représente 6,3% des dépenses du ménage disposant d'un revenu annuel de 100 000€ mais 10,6% si le revenu annuel n'est que de 20 000€. En ne touchant pas à la TVA, le FN se désintéresse là encore des petits revenus.

Le FN propose une « réduction de la taxe d'habitation pour les plus modestes » (proposition n° 141). Si on s'en tient à son chiffrage précisé dans un autre document, le FN consacrerait à 1 milliard € à cette mesure.

- La CGT ne peut que souligner l'absence de proposition de réforme de la fiscalité locale. En supposant qu'elle bénéficie aux 15 millions de foyers les plus modestes non imposables à l'IR, cela représenterait à peine plus de 66 € de réduction par foyer...

Pour prendre bien soin des possédants, le FN est nettement plus ambitieux.

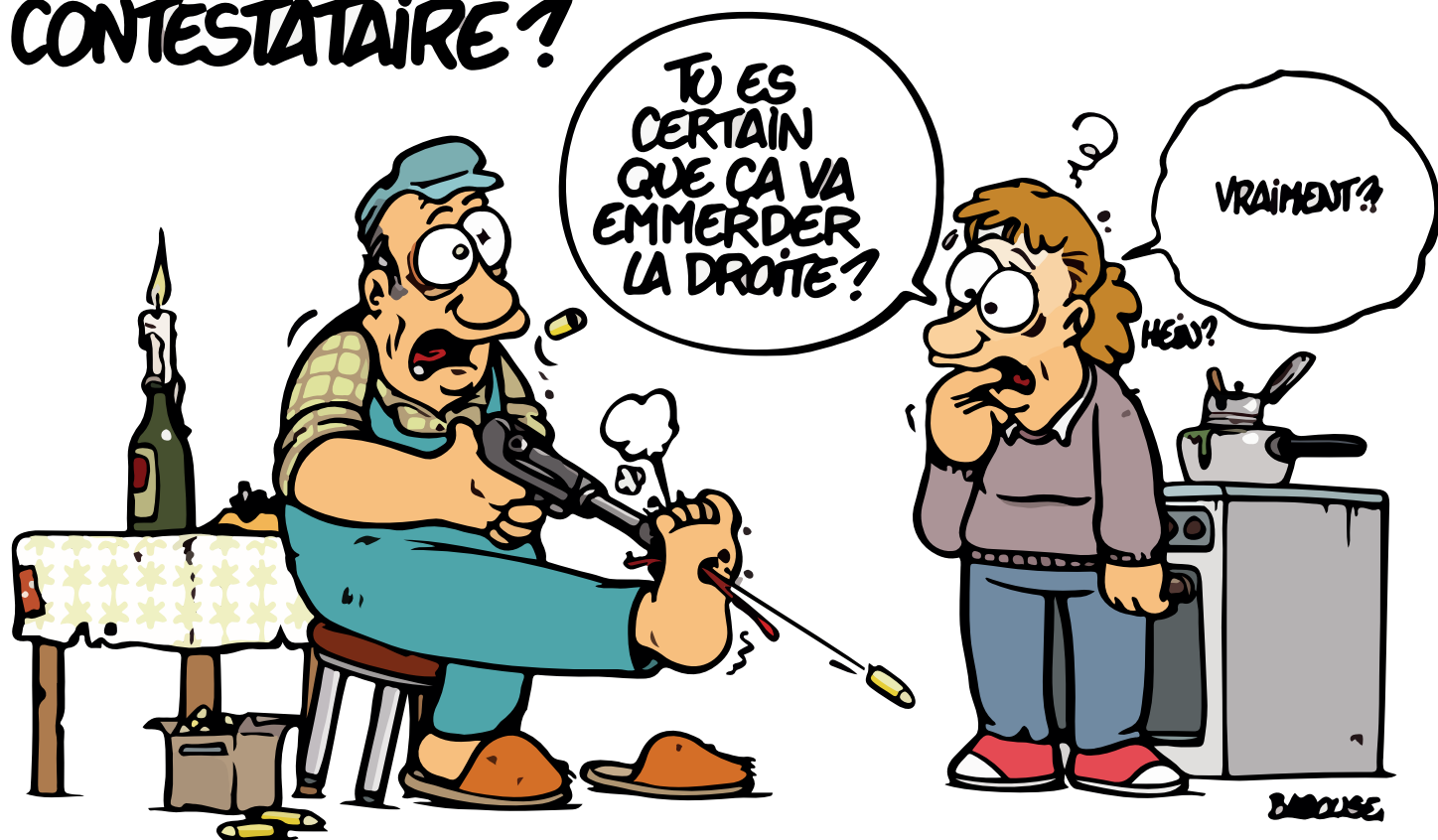
Le FN propose d'intégrer le CICE dans une mesure d'allègement substantiel de « charges » sociales en fusionnant tous les dispositifs existants. (mesure n°46)

- Le CICE, a eu un effet insignifiant sur l'emploi et constitue une incitation à maintenir les salaires en bas de l'échelle. D'une manière générale, le FN ne se distingue pas de la pensée dominante pour laquelle le travail est un coût qu'il faut réduire à tout prix.

S FISCALES DU FN

une grosse brioche pour les plus riches

LE VOTE F.N., UN VOTE CONTESTATAIRE ?



Le FN propose de mettre en place des taux réduits d'impôt sur les sociétés à 15% pour les TPE et 24% pour les PME, contre 33% actuellement. (mesure n° 47).

- Voilà qui épargne les dispositifs d'optimisation fiscale bénéficiant légalement aux grandes entreprises, celles du CAC 40 en particulier, dont le taux d'imposition réel est en moyenne de 8 % ! Cela tente surtout de séduire son électorat traditionnel d'artisans et de petits commerçants... Mais on ne voit rien sur ce qui pourrait améliorer leur carnet de commande.

Le FN propose de « fluidifier » le marché des entreprises en exonérant totalement les plus-values de cession d'actions et parts sociales des PME-PMI au bout de 7 ans de détention. (mesure n° 47)

- Actionnaires et patrons s'approprient déjà intégralement l'augmentation de valeur de l'entreprise générée par le travail des salariés. Avec le FN, c'est sans impôt au bout de 7 ans ! Voilà un dispositif taillé sur mesure pour les spéculateurs de tous poils.

Le FN propose aussi d'accélérer la transmission de patrimoine aux enfants et petits-enfants en exonérant les donations respectivement de 100 000 € et 50 000 € tous les 5 ans, au lieu de 15 ans. (mesure n° 56)

- Qui va donner de telles sommes à **chacun** de ses enfants et petits-enfants **tous les cinq ans** ? Quelques dizaines de milliers parmi ceux qui, déjà, gratifient leur descendance en commençant dès le berceau... Faites le calcul...

Le FN maintient l'ISF (proposition n°74)

- Qu'on ne s'y trompe pas, la solidarité qu'affiche le FN à l'égard des plus riches est totale et sans faille... S'il maintient l'ISF, c'est surtout sans en modifier le périmètre (nombreuses exonérations existantes) ni les taux très faiblement progressifs.

L'ISF rapporte plus de 4 milliards € par an depuis 2007 et dépasse les 5 milliards € en 2014 et 2015. Et cela avec des taux très faibles (maximum 1,5 % sur la partie du patrimoine supérieure à 10 millions €) !

- Doubler les taux de l'ISF ce serait 5 milliards € de plus dans le budget de l'État... Mais bien sûr, beaucoup de mécontents parmi les 350 000 redevables de l'ISF !

Le FN veut introduire une « contribution sociale sur les importations de 3 % pour financer une Prime de Pouvoir d'Achat des bas revenus et petites retraites » (mesure n° 59).

- C'est une mesure que l'on ne peut qualifier de favorable aux riches... Mais qui se retournera inmanquablement contre ses bénéficiaires supposés.
Méthode d'autofinancement ingénieuse puisque les bénéficiaires subiront aussi l'augmentation des prix qui en découlera !

Enfin, il y a ce dont le FN ne parle pas

Rien sur les indécentes niches fiscales qui non seulement minent les finances publiques mais sont totalement inefficaces (par exemple, la réduction d'impôt pour les investissements outre-mer en 2012 : 1,3 milliards € aboutissant à 1 emploi pour 700 000 € investis).

Non seulement les baisses d'impôts contenues dans ses propositions (6 milliards € rien que pour les 10 % de baisse d'impôt sur le revenu) ne bénéficient pas ou peu aux plus modestes, mais elles auraient toutes les chances d'être compensées par des baisses de dépenses publiques utiles (éducation, santé, infrastructures...). Compensées aussi par de nouvelles réductions de la dotation de l'État aux finances locales et ses conséquences en cascade sur les budgets sociaux.

Compensée donc par l'affaiblissement des services publics dont seuls les plus riches peuvent se passer.

Cherchez la différence avec le discours libéral dominant... Vous ne la trouverez pas !

ISF, de quoi parle-t-on ?

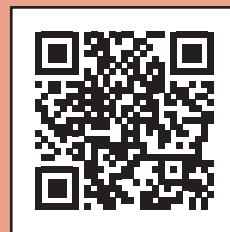
Taux ISF	tranches en euros	tranche imposée à chacun des taux	Montant ISF en €
0,00%	0 à 800 000€	0	0
0,50%	800 000 à 1 300 000	500 000	2 500
0,70%	1 300 000 à 2 570 000	1 270 000	8 890
1,00%	2 570 000 à 10 000 000	7 430 000	74 300
1,50%	10 000 001 et plus		
	Si 15 000 000€	5 000 000	75 000
Total ISF pour un patrimoine imposable de 15 000 000€			160 690

Soit en définitive un taux moyen de 1,071%

Pour connaître les propositions de la CGT en matière de fiscalité,

rendez-vous sur le site

www.justicefiscale.fr



CGT Finances Publiques Loire-Atlantique

Local Syndical Nantes - Cambronne - 2 rue du Général Margueritte - 44000 NANTES

Téléphone Interne Cambronne : 66.89

Externe avec répondeur : 02.40.74.06.81

Courriel : cgt.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

Permanences tous les lundis après-midi